

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingt-treizième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 14 juillet 2025 à 16 h 30 par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 25 AOÛT 2025

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		KAMMOUN, Manel Professeure	X	
DUGUAY, Patrick Membre externe et président	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
EL ZAÏM, Adél Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation		X*	MATHIEU, Alexandre Membre externe	X	
KAMAL, Najat Membre externe et vice-présidente		X*	-	-	-
Personne convoquée	Présent	Absent	Personne invitée	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		-		
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		CICARDA, Amélie	X	
*Absence motivée.					

Le président, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 31.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé de déplacer les points 7 « Approbation d'avenants au contrat de la résidence étudiante pour la réhabilitation environnementale des sols et de l'offre de service de surveillance relié à ces travaux » et 8 « Approbation de l'avenant au contrat pour la préparation de la brique et le remplacement des fenêtres du secteur A au pavillon Lucien-Brault » dans la section : *Sur consentement des membres*. La modification est acceptée à l'unanimité. Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbal :

2.1 Quatre cent quatre-vingt-douzième réunion (9 juin 2025)

2.1.1 Adoption

2.1.2 Affaires en découlant

- 3.- Approbation d'avenants au contrat de la résidence étudiante pour la réhabilitation environnementale des sols et de l'offre de service de surveillance relié à ces travaux
- 4.- Approbation de l'avenant au contrat pour la préparation de la brique et le remplacement des fenêtres du secteur A au pavillon Lucien-Brault

Affaires courantes

- 5.- Embauche d'une professeure régulière au Département de droit
- 6.- Embauche d'un professeur régulier à l'École Interdisciplinaire de la Santé
- 7.- Modification à la grille d'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieures à 125 000 \$
- 8.- Modifications au plan des effectifs pour l'année 2025-2026
- 9.- Période d'information et questions
- 10.- Prochaine réunion (lundi 25 août 2025)
- 11.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal :

2.1 Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-douzième réunion (9 juin 2025)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-douzième réunion (9 juin 2025), et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

La rectrice informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-douzième réunion (9 juin 2025), les suites régulières ont été données.

3.- Approbation d'avenants au contrat de la résidence étudiante pour la réhabilitation environnementale des sols et de l'offre de service de surveillance relié à ces travaux

Dans son appel d'offres de construction, l'UQO avait indiqué que la décontamination se limiterait à l'empreinte du futur bâtiment, le tout en fonction des normes institutionnelles en environnement. Toutefois, afin de respecter les normes résidentielles en matière de décontamination et de se conformer aux exigences de la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'UQO a dû décontaminer l'ensemble du nouveau lot dit résidentiel. Ce changement a donc amené des coûts supplémentaires puisque le périmètre à décontaminer s'est élargi. De plus, la décontamination s'est avérée plus complexe que prévu et a donc augmenté la portée et la durée des travaux. L'avenant #1 pour le contrat de construction avec l'entreprise 4198191 Canada inc. (Industries CAMA) est donc de quatre cent soixante-seize mille neuf cent quarante-sept dollars (476 947 \$) plus taxes applicables.

Conséquemment, les travaux de réhabilitation des sols nécessitent des travaux supplémentaires de surveillance qui devraient représenter une somme estimée à cent trente-six mille cinq cents dollars (136 500 \$) plus taxes applicables. En effet, en février 2025, l'UQO a sollicité une offre de service de la firme Les Services EXP inc. pour des services professionnels de surveillance environnementale de la réhabilitation des sols. Ce mandat octroyé par l'UQO a pour but de surveiller les travaux afin de s'assurer qu'ils sont effectués selon les règles de l'art en conformité avec le Guide de caractérisation des terrains élaboré par le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Un montant d'honoraires de quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents dollars (98 500 \$) plus les taxes a été autorisé pour cette prestation de service.

Cette offre de service était basée en fonction de 20 jours anticipés de gestion des sols contaminés conformément à l'échéancier de l'entrepreneur pour la construction de la résidence étudiante. Ce montant comprenait un montant estimatif alloué de quarante-sept mille dollars (47 000 \$) pour les analyses chimiques en laboratoire.

De plus, l'UQO a exigé que les résultats des tests en laboratoire arrivent plus rapidement afin de réduire les délais pour les travaux de décontamination. Cette exigence a eu pour conséquence d'entraîner des frais supplémentaires.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 493-CX-2334 concernant l'approbation d'avenants au contrat de la résidence étudiante pour la réhabilitation environnementale des sols et de l'offre de service de surveillance relié à ces travaux; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- **Approbation de l'avenant au contrat pour la préparation de la brique et le remplacement des fenêtres du secteur A au pavillon Lucien-Brault**

Le montant initial du contrat pour la réparation de la brique et le remplacement des fenêtres du secteur A au pavillon Lucien-Brault, octroyé à l'entreprise Lexco Construction inc., lors de la réunion du conseil d'administration du 10 février 2025, était de sept cent quarante-neuf mille neuf cent cinquante dollars (749 950 \$) avant taxes applicables.

Lors des travaux de démolition des fenêtres, le support et l'ancrage des anciennes fenêtres n'étaient pas comme indiqué sur les plans de construction de l'époque. En effet, les fenêtres étaient supportées par ± 1 pouce de bois. De plus, les fenêtres n'étaient pas ancrées sur les 4 faces. Une directive de l'entrepreneur a donc été soumise et celle-ci vient corriger la condition de chantier par l'ajout d'une structure pour bien ancrer la nouvelle fenêtre, mais aussi pour la positionner dans le côté intérieur du bâtiment. Finalement, ce changement dans l'exécution vient ajouter des frais pour le séquençage des travaux, pour la mise en place de protection temporaire, pour l'ajout d'isolant thermique et pour la mise en place de vitrage temporaire afin de permettre aux activités universitaires d'avoir lieu malgré le retard des travaux.

L'avenant #4 au contrat est donc d'un montant de deux cent vingt-et-un mille sept cent vingt-et-un dollars (221 721 \$) avant taxes applicables, pour un ajout de 29,56 % au montant initial du contrat.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 493-CX-2335 concernant l'approbation de l'avenant au contrat pour la préparation de la brique et le remplacement des fenêtres du secteur A au pavillon Lucien-Brault; laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- **Embauche d'une professeure régulière au Département de droit**

À la suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Droit », le Département de droit a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département de droit recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Coline Moreau à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Droit » au site de travail Gatineau.

Madame Coline Moreau soutiendra sa thèse doctorale d'ici le mois de décembre 2025. Actuellement, Mme Moreau détient un permis d'études qui prend fin le 30 décembre 2025, par conséquent elle devra faire les démarches nécessaires pour obtenir un permis de travail avant cette date. Cependant, les imprévus liés à l'immigration et à l'évaluation de la thèse pourraient retarder la demande de permis de travail. Par conséquent, la date possible de son entrée en fonction devra être balisée selon une période donnée.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 493-CX-2336 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de droit; laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- **Embauche d'un professeur régulier à l'École Interdisciplinaire de la Santé**

À la suite à l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Kinésiologie », l'École Interdisciplinaire de la Santé a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée professorale de l'École Interdisciplinaire de la Santé recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Mathieu Michaud à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Kinésiologie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 493-CX-2337 concernant l'embauche d'un professeur régulier à l'École Interdisciplinaire de la Santé; laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- **Modification à la grille d'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieures à 125 000 \$**

Le Vice-rectorat à l'administration et aux ressources soumet, pour votre approbation, une nouvelle grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires (annexe 1) avec les modifications suivantes :

- Sous la « délégation de 1 000 \$ et moins », ajouter l'appellation « Autre personnel-cadre » incluant toute personne embauchée à titre de cadre par l'UQO, qui ne détient pas déjà une autorisation spécifique au regard de la grille de signature, incluant les cadres contractuels.

Cet ajout permettra d'octroyer un pouvoir de signature à des cadres contractuels qui ont à faire la gestion de certains budgets.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 493-CX-2338 concernant la modification à la grille d'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieures à 125 000 \$; laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- **Modifications au plan des effectifs pour l'année 2025-2026**

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2025-2026 (annexe 1) :

Au 15 juillet 2025 :

1. Abolition d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information (T0068) au Service des technologies de l'information à Saint-Jérôme;
2. Création d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 493-CX-2339 concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2025-2026; laquelle résolution est jointe en appendice.

9.- **Période d'information et de questions**

Aucune information n'est transmise.

10.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 25 août 2025 à 16 h 30.

11.- **Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 16 h 42.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale